

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 1184-22**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 7 février 2022, le règlement suivant :

**Règlement 1184-22 définissant un code d'éthique et de déontologie pour  
les membres du Conseil et abrogeant le Règlement 1045-17**

Le Règlement 1184-22 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 10<sup>e</sup> jour de février 2022

Céline LeBlanc  
Greffière